

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00053 Numéro SIREN : 318 476 611 Nom ou dénomination : GAYRAL SARL

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt 6954



IMPRIMES FISCAUX



Nº 11084* 20

Conclusions and remarks

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Y. Tanaka et al. / The New York Times

Exercice ouvert le	01/01/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :															Adresse du siège social :														
SARL GAYRAL LE BOURG															LE BOURG														
12200 SANVENSA															12200 SANVENSA														
SIRET 31847661100013															Mel: gayral-distillerie@orange.fr														
Adresse du principal établissement :															Ancienne adresse en cas de changement :														
LE BOURG																													
12200 SANVENSA																													

REGIME FISCAL DES GROUPEES

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :									
SIRET									

B	ACTIVITE
---	----------

Activités exercées	NEGOCE DE SPIRITUEUX - VINS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

Activités exercées	NEGOCI. DE BIEN IMMOBIL.
G	RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

C. RECAPITULATION DES ELEMENTS					
I	Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	14
		Bénéfice imposable à 15 %			

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A* ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies* ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *septicies* ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneurial, art. 44 *octies A* ☐ Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐

immobilier cotée	(indiquer « ou » selon le cas)	autres
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quater F	dans le secteur du logement social, art. 244 quater V

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
---	--

1	Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2	Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS COMMERCIAUX	
	Revenues nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2005-SD)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	N°

G	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
---	---------------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ATTENA
---	-----	---	-----	--	--------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-S2 par voie électronique. Le non respect de cette obligation vous expose à une sanction administrative.

S'agissant des notices des Impôts Locaux, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : CABINET FRANCIS CARRIERE 15 AVENUE DES CROATES 12290 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Tél : 0565811115	Nom et adresse du conseil : Tél :

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
----------	---------------------	---------------------------------	-------------------------

CGA/OMGA	Viseur conventionné	Date	14/05/19	Lieu	SANVI-NSA
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		GRAND			

Qualité et nom du signataire	GERANT GAYRAL PAUL
------------------------------	-----------------------

										Signature									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2019

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				c			d								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				e			f								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (1)				g			h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			j								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				k			l								
Montant des revenus répartis (5)				m			n								
Total (a à h)															
I REMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 49-1 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société											
* SARL, tous les associés : * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandites * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Montant à verser sous forme d'apprenti, associé, de main, de prêt ou de mandat		Montant des sommes versées :											
		Année ou cours de laquelle le versement a été effectué		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1		2		3		4		5		6		7		8	
GAYRAL BARRIA JEANNETTE MAS RIVALS 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE ASSOCIE		249		2018											
GAYRAL GAYRAL PAUL MAS RIVALS 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE ASSOCIE GERANT		251		2018		2 845									
J DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION															
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15 %										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les 155N et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
					MVLT réalisée au cours de l'exercice										
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT restant à reporter										

Désignation de l'entreprise SARL GAYRAL					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise LE BOURG					12200 SANVENSA				
SIRET 3 1 8 4 7 6 6 1 1 0 0 0 1 3									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12				
					Exercice N clos le 31/12/2018				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités { Fonds commercial *	010	4 573	012		4 573			
	incorporelles { Autres *	014	2 808	016	2 808				
	Immobilités corporelles *	028	41 778	030	41 205	573			
	Immobilités financières * (1)	040		042					
	Total I (5)	044	49 160	048	44 014	5 146			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060	52 283	062		52 283			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	190	066		190			
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	2 378	070		2 378			
	(2) { Autres* (3)	072	1 010	074		1 010			
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	25 497	086		25 497			
Charges constatées d'avance *	092	1 004	094		1 004				
Total II	096	82 363	098		82 363				
Total général (I + II)		110	131 523	112	44 014	87 509			
PASSIF							Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			7 622				
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126			762				
	Réserves réglementées *	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			77 506				
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136			-11 402				
	Provisions réglementées	140							
Total I	142			74 488					
Provisions pour risques et charges	Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			126				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			1 347				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		2 028	11 548				
	Produits constatés d'avance	174							
Total III	176			13 021					
Total général (I + II + III)		180			87 509				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL GAYRAL** Neant ☐ *

Exercice N clos le **31/12/2018**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	76 780	
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214	
		services *		217	218	
					212	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	2 896	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	100 903
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	40 501	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	11 081	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	2 527	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	36 165	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 686)			244	16 756	
	Rémunérations du personnel*			250	2 845	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254	2 455	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	3	
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	112 334
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-11 431
Produits financiers (III)		280	35	Charges financières (V)	294	5
Produits exceptionnels				(IV)	290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 septies)	347		}	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 391 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	-11 402
		312		314	11 402	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts exonérés des impôts d'assurances	247		330		
			338			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			995		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (41 septies)	986	ZFU-TE (44, octets et octets 4)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies 3)	981	JEI (44, septies 4)	989		
	ZRID (44 septies 4)	127	ZRR (44, quinquies)	138		
	Quotas d'emploi à l'étranger (art. 44 septies 4)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 septies 4)	990		
	PSA (44 quinquies 4)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bessons urbains à dynamiser - BUD (art. 44 septies 4)			992		
	Crédence due au report en arrière du déficit		346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 septies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 352 Déficit col 2 354 11 402					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables dont imputés sur le résultat			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 370 Déficit col 2 372 11 402						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 102 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL GAYRAL		Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 573	402		404		406	4 573		
	Autres	410	2 808	412		414		416	2 808		
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	5 989	452		454		456	5 989		
	Matériel de transport	460	35 260	462		464		466	35 260		
	Autres immobilisations corporelles	470	529	472		474		476	529		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	49 160	492		494		496	49 160		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	2 808	502		504		506	2 808		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 989	542		544		546	5 989		
	Matériel de transport	550	32 232	552	2 455	554		556	34 687		
	Autres immobilisations corporelles	560	529	562		564		566	529		
TOTAL		570	41 558	572	2 455	574		576	44 014		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 % : 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tranche fiscale	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	590		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations		596	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 59 <i>terdecies</i>)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2017 - N° 07-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 238 F et 238 G du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (art. 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise <u>SARL GAYRAL</u>		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646					
	sur clients et comptes rattachés	650	2 896	642		654	2 896	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666					
TOTAL		680	2 896	682		684	2 896	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales agencement amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations incorporelles	760		765										
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780							
II DÉFICITS REPORTABLES										III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	910	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995			
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996			
Déficits reportables				984	910								
Déficits de l'exercice				986	11 402								
Total des déficits restant à reporter				990	12 312								
IV DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										386			
N° du centre de gestion agréé										388			
Montant de la TVA collectée										374	17 311		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	12 938		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										390			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2035D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2035 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL GAYRAL		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le 01/01/2018		et clos le 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		135	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		029	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		C24	
Date de cessation			
(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-E-SD ou § Déclaration des effectifs			



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II, au C.G.T.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2033-F-SD 2019



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 31847661100013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL GAYRAL

ADRESSE (voie) LE BOURG

CODE POSTAL 12200 VILLE SANVENSA

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BARRIA Prénom(s) JEANNETTE

Nom marital GAYRAL % de détention 49,8000 Nb de parts ou actions 249,00

Naissance Date 13/03/1947 N° Département 81 Commune CARMAUX Pays France

Adresse : N° Voie MAS RIVALS

Code Postal 12200 Commune VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique GAYRAL Prénom(s) PAUL

Nom marital GAYRAL % de détention 50,2000 Nb de parts ou actions 251,00

Naissance Date 14/04/1945 N° Département 12 Commune VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Pays France

Adresse : N° Voie MAS RIVALS

Code Postal 12200 Commune VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Pays France

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire
(art. 58 de l'ann. III au C.G.T.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2019



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 31847661100013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL GAYRAL

ADRESSE (voie) LE BOURG

CODE POSTAL 12200

VILLE SANVENSA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Comité IMA (2019) IMA COMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-N°37.

Désignation de l'entreprise SARL GAYRAL
Numéro de siret 31847661100013

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
FRAIS GENERAUX	01/01/2019	31/03/2019	1 004		
Total des charges constatées d'avance			1 004		

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA



IMPRIMES FISCAUX



N° 11084* 20

Document communiqué

art. 223 du Code général des impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2019

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du siège social		
SARL GAYRAL LE BOURG 12200 SANVENS			LE BOURG 12200 SANVENS Mét : gayral-distillerie@orange.fr		
SIRET 3 1 8 4 7 6 6 1 1 0 0 0 1 3			Mét : gayral-distillerie@orange.fr		
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement		
LE BOURG 12200 SANVENS					
B REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
C ACTIVITE					
Activités exercées : NEGOCE DE SPIRITUEUX - VINS					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *		Bénéfice imposable à 28 %	
Bénéfice imposable à 15 %				Déficit 11 402	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de réindustrialisation de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 revdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneurial, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater IV					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater V					
E IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé : ATHERNA					
Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné					
Nom et adresse du conseil :					
Tél :					
Identité du déclarant :					
Date 14/05/19 Lieu SANVENS					
Qualité et nom du signataire GERANT GAYRAL PAUL					
Signature					

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)		(2)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III du CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandites ; • SEP et sde de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé, y compris les parts payables en numéraire	Année ou cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	
GAYRAL BARRIA JEANNETTE MAS RIVALS 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE ASSOCIE	249	2018						
GAYRAL GAYRAL PAUL MAS RIVALS 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE ASSOCIE GERANT	251	2018	2 845					

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ISN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SARL GAYRAL					Néant ☐	
Adresse de l'entreprise LE BOURG					12200	SANVENSA
SIRET					3 1 8 4 7 6 6 1 1 0 0 0 1 3	
Durée de l'exercice en nombre de mois *					12	Durée de l'exercice précédent * 12
					Exercice N clos le 31/12/2018	
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
						Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	4 573	012	4 573
		Autres *	014	2 808	016	2 808
	Immobilitisations corporelles *		028	41 778	030	573
	Immobilitisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	49 160	048	5 146
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	52 283	062	52 283
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	190	066	190
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 378	070	2 378
		Autres* (3)	072	1 010	074	1 010
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	25 497	086	25 497
	Charges constatées d'avance *		092	1 004	094	1 004
	Total II		096	82 363	098	82 363
	Total général (I + II)		110	131 523	112	87 509
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 622	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	762	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	77 506	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	-11 402	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	74 488	
	Provisions pour risques et charges			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	126	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 347	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 028)			172	11 548	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	13 021	
Total général (I + II + III)			180	87 509		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL GAYRAL**

Neant ☐

Exercice N clos le
31/12/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	76 780
	Production vendue	{	biens	{	213	
			services *		217	
			dont export et livraisons intracommunautaires			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218	21 227
	Production immobilisée*				222	
	Subventions d'exploitation reçues				224	
Autres produits				226		
				230	2 896	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	100 903	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	40 501
	Variation de stocks (marchandises)*				236	11 081
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 527
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	36 165
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 686)				244	16 756
	Rémunérations du personnel*				250	2 845
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	2 455
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges {				259	3
					260	
Total des charges d'exploitation (II)				262	112 334	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				264	-11 431	
Produits financiers (III) 280 35				270		
Charges financières (V)				294	5	
Produits exceptionnels (IV)				296		
Charges exceptionnelles (VI) {				300		
				347		
				348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	-11 402	
B- RÉSULTAT FISCAL				312		
Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2				314	11 402	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers* (dont intérêts exceptionnels des emprunts d'assurance)		247		330	
	Écarts de valeurs liquidées sur OPCVM*		248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
					997	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 septies)		986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		988		989	
	ZRD (44 septies)		127		138	
	Pôles d'emploi à caractère innovant (44 septies)		991		990	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 septies)					
	PNA (44 quinquies)		345		344	
	Investissements outre-mer					
	Bessins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992	
	Crédence due au report en arrière du déficit				346	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Bénéfice col 1				354	11 402	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Bénéfice col 1				372	11 402	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL GAYRAL		Néant ☐						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 573	402		404		406	4 573	
	Autres	410	2 808	412		414		416	2 808	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	5 989	452		454		456	5 989	
	Matériel de transport	460	35 260	462		464		466	35 260	
	Autres immobilisations corporelles	470	529	472		474		476	529	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	49 160	492		494		496	49 160	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	2 808	502		504		506	2 808	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 989	542		544		546	5 989	
	Matériel de transport	550	32 232	552	2 455	554		556	34 687	
	Autres immobilisations corporelles	560	529	562		564		566	529	
TOTAL		570	41 558	572	2 455	574		576	44 014	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées vécues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	
		9	10	11	12	13	14	15	16	
Tranche d'actif	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL		578	580	582	584	586	588	590	592	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	596	598	599	600	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL						596	598	599	600	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NUT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 238 F et 238 G du CG. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (art. 402 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL GAYRAL</u>		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	
	Autres provisions réglementées *	610		612	
Provisions pour risques et charges		620		622	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	
	Sur stocks et en cours	640		642	
	sur clients et comptes rattachés	650	2 896	652	2 896
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	
TOTAL		680	2 896	682	2 896
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
		Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL		770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
2					
3					
4					
5					
6					
7					
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		910	
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984		910	
Déficits de l'exercice		986		11 402	
Total des déficits restant à reporter		990		12 312	
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				386	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	17 311
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	12 938
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				390	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				392	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL GAYRAL		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le 01/01/2018		et clos le 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		276	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		123	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à l'attention des salariés et dans la notice n° 2051-NDI-SD ou à l'attention des effectifs			



Formulaire obligatoire

(art. 38 de l'ann. II, au C.G.T.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2033-F-SD 2019



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 31847661100013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARI. GAYRAL

ADRESSE (voie) LE BOURG

CODE POSTAL 12200 VILLE SANVENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	2		500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BARRIA Prénom(s) JEANNETTE
 Nom marital GAYRAL % de détention 49,8000 Nb de parts ou actions 249,00
 Naissance Date 13/03/1947 N° Département 81 Commune CARMAUX Pays France
 Adresse : N° Voie MAS RIVALS
 Code Postal 12200 Commune VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique GAYRAL Prénom(s) PAUL
 Nom marital GAYRAL % de détention 50,2000 Nb de parts ou actions 251,00
 Naissance Date 14/04/1945 N° Département 12 Commune VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Pays France
 Adresse : N° Voie MAS RIVALS
 Code Postal 12200 Commune VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2019



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 31847661100013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARI. GAYRAL

ADRESSE (voie) LE BOURG

CODE POSTAL 12200

VILLE SANVENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupes SA (2019) BSA COMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, la convention de numérotation indiquée ci-dessus s'applique à ces annexes et de porter le nombre total de tableaux, répartis en les 3 droits de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NDF.

Désignation de l'entreprise SARL GAYRAL
Numéro de siret 31847661100013

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

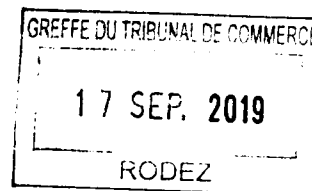
Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
FRAIS GENERAUX	01/01/2019	31/03/2019	1 004		
Total des charges constatées d'avance			1 004		

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

CAVES GAYRAL Sarl
Le Bourg

12 200 SANVENSA

Téléphone : 05 65 29 81 75
www.distillerie-gayral.com



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 08 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 Mai à 9h30, au siège social 12200 SANVENSA, les Associés de la SARL GAYRAL au capital de 7 622,45 € divisé en 500 parts sociales de 15,24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :	- Paul GAYRAL propriétaire de	251 parts
	- Jeannette BARRIA propriétaire de	249 parts
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES		500 parts

Tous les Associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Paul GAYRAL, gérant. Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 approbation des dits comptes et conventions, quitus à la gérance, Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à disposition de ses membres :

L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2018),

Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance.

Le texte des résolutions proposées

Il précise que tous les documents prescrits par l'art 36 du décret du 23 Mars 1967 ont été adressés et tenus à leur disposition au Siège Social dans les délais prévus par le dit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un déficit de 11 402 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier, Cette résolution est adoptée à la majorité.

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 MAI 2019

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 Mars 1967 qui ont en outre été tenus à votre disposition au Siège Social dans les délais prévus par le dit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

	31/12/2018	31/12/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES.....	98 006	125 957
RESULTAT D'EXPLOITATION...	-11 431	513
RESULTAT FINANCIER.....	30	-15
RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	.	.
RESULTAT NET.....	-11 402	498

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

RESULTATS AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un déficit de 11 402 €.

Affectation du déficit de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Deuxième résolution :

La collectivité des Associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos-le 31 Décembre 2018 : AFFECTATION A AUTRES RESERVES STATUTAIRES.

Conformément à la loi, la collectivité des Associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Certifiée conforme,

Fait à SANVENSA, le 8 Mai 2019.

Le Gérant :

